



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Vers une nouvelle gouvernance de l'Éducation nationale

L'Observatoire national de la qualité scolaire

Le Conseil national des programmes

18 janvier 2018

Vers une nouvelle gouvernance de l'Éducation nationale

L'Observatoire national de la qualité scolaire

Le Conseil national des programmes

Les défis auxquels fait face notre système éducatif sont énormes et évoluent au rythme des mutations sociétales, technologiques et économiques. Nombreux sont par conséquent les acteurs et partenaires qui ont des attentes légitimes vis-à-vis de l'école et de la politique éducative.

Il s'agit bien sûr des élèves, des parents et des enseignants, premiers concernés au quotidien, mais également d'autres parties prenantes. La **société** attend de l'école qu'elle prépare les jeunes à devenir des citoyens responsables qui s'engagent activement dans la vie démocratique. Le **monde du travail** demande à l'école de former des professionnels compétents, autonomes et capables de s'adapter en continu. Le secteur de la **recherche** fait valoir l'importance de veiller au fondement scientifique des décisions prises en matière d'éducation.

Le défi d'adapter l'école aux besoins des jeunes et aux réalités d'aujourd'hui nécessite dès lors une réflexion collective. La définition de la politique éducative ne peut pas se limiter à la responsabilité des seuls décideurs politiques, mais doit relever d'une démarche commune qui implique et responsabilise tous les acteurs intéressés. Un regard externe constructif permettra de dépasser les clivages politiques et de faciliter ainsi la continuité de la discussion au fil des mandats ministériels successifs.

Amorcée les dernières années, cette démarche se décline en plusieurs phases :

Phase 1 : Une autonomie élargie pour les écoles

La plus grande autonomie accordée aux écoles a entraîné une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités entre le ministère et les établissements scolaires. Tandis que le ministère fixe les objectifs nationaux et en contrôle l'atteinte, les écoles définissent leurs propres démarches pour les atteindre. Cette approche témoigne de la confiance que le ministère place dans les acteurs scolaires et dans leur capacité de faire les choix pédagogiques les mieux adaptés aux besoins de leurs élèves.

Phase 2 : Un dispositif cohérent pour le développement de la qualité scolaire

Grâce à la mise en place d'un ensemble de mesures cohérentes, les acteurs du système scolaire se sont activement engagés dans une démarche de développement scolaire : la réalisation d'un plan de développement scolaire par chaque école fondamentale et chaque lycée ; la création de cellules de développement scolaire chaque lycée ; la mise en place d'une Division du développement des établissements scolaires au sein du SCRIPT, le recrutement de 15 instituteurs spécialisés dans le développement scolaire...

Phase 3 : Une meilleure implication des acteurs scolaires

Des adaptations ont été ou seront prochainement faites pour renforcer le rôle des acteurs scolaires et mieux les associer au débat sur la politique éducative :

- Une **représentation nationale des parents d'élèves** sera créée pour formaliser le partenariat entre le monde de l'éducation et les parents. Elle assumera un rôle de porte-parole des parents et de conseil auprès du ministre.
- Le fonctionnement de la **Conférence nationale** des élèves a été revu pour intensifier l'échange des élèves avec le ministère.
- À l'enseignement fondamental, les **directions de région** ont remplacé les arrondissements d'inspection, pour être à la fois au plus près des besoins du terrain et l'interlocuteur direct du ministère.
- L'organisation du **Collège des directeurs de l'enseignement fondamental** et du **Collège des directeurs de l'enseignement secondaire** a été revue pour mieux les impliquer dans les décisions de la politique éducative.

Phase 4 : Deux nouveaux organes pour associer la recherche et la société civile

Deux nouveaux organes seront prochainement créés pour objectiver le débat autour de l'éducation, en lui donnant un fondement scientifique et en y associant la société civile :

- Indépendant dans son travail, l'**Observatoire national de la qualité scolaire** analysera régulièrement la qualité scolaire, avec l'aide d'experts scientifiques, et proposera des pistes pour l'améliorer.
- Ouvert sur la société civile, le **Conseil national des programmes** consultera des interlocuteurs de la société civile pour conseiller le ministre en matière de programmes scolaires.

I. L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA QUALITÉ SCOLAIRE

1.1. Une instance nationale de supervision de la qualité scolaire

Le développement de la qualité scolaire est une priorité de la politique éducative. Il prend d'autant plus d'importance dans un contexte où le gouvernement a accordé une autonomie accrue aux écoles.

Pour améliorer de manière durable la gouvernance du système, une instance nationale indépendante sera chargée de superviser la qualité scolaire à tous les niveaux du système éducatif. La création d'un tel Observatoire national de la qualité scolaire est prévue dans l'accord signé en février 2016 entre le ministère et le Syndicat national des enseignants (SNE/CGFP).

1.2. Un regard externe et neutre

Travaillant en toute indépendance, l'Observatoire aura un rôle d'expertise en matière de qualité scolaire au Luxembourg.

Il conseillera le ministre dans les questions touchant la qualité scolaire, comme l'équité de l'accès à l'éducation, les acquis des élèves et leurs bénéfices personnels, culturels et sociaux, le respect de leurs droits individuels...

Grâce à sa neutralité, l'Observatoire contribuera à un débat serein et objectif sur la situation du système éducatif.

1.3. Une expertise fondée sur la recherche

L'Observatoire analysera de manière systémique la qualité du système scolaire et les réformes mises en œuvre. Il n'évaluera donc pas le travail individuel des enseignants, mais examinera l'organisation et le fonctionnement des écoles, des lycées et des services du ministère chargés de l'enseignement. Il analysera également les études nationales et internationales pour se prononcer sur les différentes dimensions de la qualité scolaire et situer le Luxembourg par rapport au niveau international.

Pour réaliser son analyse, l'Observatoire associera des experts scientifiques, des instituts de recherche et des universités.

1.4. Des rapports pour un débat national

Dans le cadre de son expertise, l'Observatoire tirera des conclusions sur l'efficacité du système scolaire et proposera des ajustements de la politique éducative.

L'Observatoire établira annuellement au moins un rapport thématique sur un domaine prioritaire ainsi que, tous les trois ans, un rapport national sur le système scolaire, avec ses constats et recommandations. Ces rapports seront soumis au gouvernement et à la Chambre des députés ; ils seront également rendus publics. Ils serviront donc de fond au débat national sur le système scolaire.

1.5. Composition

L'Observatoire se composera de huit observateurs, recrutés dans la fonction publique ou dans le secteur privé. Les observateurs visiteront les établissements scolaires pour rencontrer les représentants des différents acteurs scolaires : parents, élèves, étudiants et enseignants. Ils échangeront également avec les services du ministère en charge de l'enseignement.

II. LE CONSEIL NATIONAL DES PROGRAMMES

II.1. Des programmes modernes pour mieux relever les défis de la société

Pour aider chaque jeune à construire son avenir, l'école doit tenir compte des développements sociétaux, de l'évolution de l'enseignement supérieur et des exigences d'un monde du travail soumis à des fluctuations de plus en plus rapides. Les objectifs des programmes scolaires et les contenus enseignés doivent traduire ces exigences.

La définition des programmes scolaires est donc une question d'importance sociale, qui doit transcender les clivages politiques. Elle ne peut pas dépendre d'un seul secteur, fût-il aussi vaste que l'Éducation nationale, mais doit également impliquer des représentants de la société civile.

Pour relever ce défi, le programme gouvernemental 2013-2018 prévoit de créer un Conseil national des programmes. Une mission essentielle du Conseil sera de veiller à la cohérence des enseignements depuis l'école fondamentale jusqu'à la fin de la scolarité.

II.2. Un organe consultatif autonome

Organe consultatif autonome, le Conseil national des programmes conseillera le ministre dans les questions touchant les programmes et leur conception. Pour ce faire, il étudiera des demandes qui émergeront des mutations sociétales (politique, économique, écologique, numérique, humanitaire, culturel...) et leurs répercussions possibles sur les programmes.

Le Conseil soumettra au ministre ses recommandations et propositions quant aux conséquences qui se dégagent de ses analyses pour le système éducatif luxembourgeois. Il élaborera également des avis ou des recommandations en matière curriculaire, soit de sa propre initiative, soit à la demande du ministre.

II.3. Une ouverture sur la société civile

Le Conseil représentera la voix de la société dans le discours sur les enseignements à l'école. En d'autres termes, il confrontera les exigences de la société avec les grandes orientations et les finalités des programmes. Il consultera les administrations et les organismes publics, les organisations, les associations et interlocuteurs de la société civile dont il jugera la collaboration utile. Il pourra également demander le soutien d'experts, d'instituts de recherche ou d'établissements universitaires.

Le Conseil initiera également des forums avec les représentants de la société civile sur des sujets spécifiques liés aux programmes scolaires. Ces forums constitueront un espace d'échanges et de débat qui rapprochera l'École des mondes socio-économique, professionnel, associatif, scientifique et culturel.

II.4. Composition et collaboration

Le conseil se composera de huit personnes (dont au moins trois hommes et au moins trois femmes), choisies en fonction de leur expérience et de leur compétence dans différents domaines tels que la culture, l'économie, l'écologie, l'associatif, le numérique et autres.

Le Conseil travaillera en étroite collaboration avec les commissions nationales de programmes (CNP) de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ainsi qu'avec le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) du ministère. Il tiendra compte des recommandations de l'Observatoire national de la qualité scolaire et s'informerera sur les pratiques au Luxembourg et dans d'autres pays.

Lëtzebuenger Bildungsdësch



